

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

1^{er} AVRIL 2019

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 1^{er} avril 2019 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière
Diane Gaumont, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
4. Acceptation des dépenses
5. Image de marque de la Haute-Gaspésie – Enseignes aux 3 entrées de la Municipalité
6. Compteurs d'eau – Règlement 285-2019
7. Programme PRIMEAU – Dépôt d'une demande de projet au Volet II – Renouvellement de conduites
8. Fonds de visibilité Éolien – Distribution 2019
 - a. Fonds Northland Power
 - b. Fonds Innergex
9. Sauvetage nautique
 - a. Frais de formation
 - b. Frais de représentation pour négociation de l'achat de l'embarcation
10. Équipement incendie – Achat d'ensemble bunker
11. Formation ADMQ – Travaux d'infrastructures ; conseil pour optimiser la gestion de vos projets
12. Plan directeur de développement touristique : Demande de priorisation à la Corporation de Développement de Saint-maxime-du-Mont-Louis
13. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

056-04-2019 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Mercier,
Appuyé par Claude Bélanger,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.
Proposition adoptée.

057-04-2019 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :
Séance ordinaire du 4 mars 2019

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyé de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.
Proposition adoptée.

058-04-2019 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	130 439.19 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	709 675.35 \$
Comptes payés, pour un total général de	23 057.48 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.
Proposition adoptée.

059-04-2019 IMAGE DE MARQUE DE LA HAUTE-GASPÉSIE – ENSEIGNES AUX 3 ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que le CLD de La Haute-Gaspésie a dévoilé l'image de marque de La Haute-Gaspésie en 2018 ;

Attendu qu'Audace Marketing a présenté un estimé des coûts pour la fabrication d'enseignes non lumineuses à l'image de marque de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

Considérant que le Conseil municipal souhaite implanter une enseigne de format 9 pieds de hauteur à chaque porte d'entrée de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis soit à l'entrée de Mont-Louis, Gros-Morne et Anse-Pleureuse ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis négocie un coût pour l'achat de 3 enseignes à «l'Image de marque de la Haute-Gaspésie» auprès de Audace Marketing ;

Le CLD de La Haute-Gaspésie et partenaire pour un montant de 10 000 \$.
Proposition adoptée.

060-04-2019 RÈGLEMENT 285-2019 SUR LES COMPTEURS D'EAU – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

La conseillère Sylvie Mercier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement visant à régir l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles résidentiel, industriel, commercial et institutionnel, dans le but de satisfaire aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'approbation du Bilan de l'eau

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et est déposé sur le site Web de la Municipalité.

061-04-2019 PROGRAMME PRIMEAU – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PROJET AU VOLET 2 – RENOUVELLEMENT DE CONDUITES

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Sylvie Mercier,

Il est résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

- La municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Proposition adoptée

062-04-2019 FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIEN – DISTRIBUTION 2019 / FONDS NORTHLAND POWER

ATTENDU QUE la contribution 2019 au Fonds de visibilité éolien du promoteur Northland Power est de 30 975.89 \$ à répartir entre les demandeurs ;

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté, de la municipalité et du promoteur a été mis en place pour analyser les projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) ;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse 13 organismes du milieu pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de leurs projets ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Sylvie Mercier,
Appuyée par Claude Bélanger,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 22 mars 2019 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis Éoliennes S.E.C.), lequel se décrit comme suit :

#	Organismes	Montants accordés \$ Partie I	Montants accordés \$ Partie II
1	AJHG – Soirée sportive Gros-Morne	300.00	
2	AJHG – Tag-à-l'arc		2 760.00
3	La machine à Truc – Festival Gaspésien...7 ^e édition	150.00	
4	La machine à Truc – Festival Gaspésien...7 ^e édition		1500.00
5	Association chasse et pêche Mont-Louis – Rénovation		1167.89
6	Club Quad Les Deux Phares –Amélioration au relais	300.00	
7	Maison l'Essentielle – Soirée découverte	150.00	
8	Maison l'Essentielle – Revêtement extérieur		4000.00
9	Ass. des pompiers volontaires – Équipement personnel		4000.00
10	Cercle des fermières Mont-Louis – Centre de service		3000.00
11	Télé-Soleil – capsule météo express	198.00	
12	Télé-Soleil – unité mobile captage vidéo		4000.00
13	Fabrique de Mont-Louis – Récital de Noel	150.00	
14	Fabrique de Mont-Louis – Amélioration locative		3000.00
15	Festival Gros-Morne – publicité	150.00	
16	Festival Gros-Morne – Infrastructures de spectacles		1000.00
17	Corp. de Développement SMML – Halte nourricière	150.00	
18	Corp. de Développement SMML – Tyrolienne Mont-Louis		3000.00
19	Maison pour aînés mer & Montagnes –Ameublement		2000.00
		1 548.00	29 427,89
		30 975.89 \$	

063-04-2019 FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIEN – DISTRIBUTION 2019 / FONDS INNERGEX

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté et de la municipalité a été mis en place pour analyser les projets annuels du Fonds de visibilité de Innergex qui est de 15 179,19 \$ pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE 13 organismes du milieu pourront bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de leurs projets (parties 1 et/ou 2) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Mercier,
appuyé par Stéphane Cleary,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 22 mars 2019 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité Innergex selon la nomenclature suivante :

		Montant alloué-partie I	Montant alloué-partie II
1	CDSMML – Inauguration halte nourricière	150.00	
	CDSMML – Tyrolienne		2 000.00
2	La Machine à Truc – Publicité	100.00	
	La machine à Truc – Cachet d'artistes		1 000.00
3	Télé-soleil – Capsules - Météo Express	100.00	
	Télé-Soleil – Unité mobile de captage vidéo		1 000.00
4	Association Pompiers volontaires – Sauvetage nautique		1 694.64
5	Cercle de Fermières (Centre de services)		835.40
6	Festival Gros-Morne – Publicité	100.00	
	Festival Gros-Morne – Local d'entreposage		886.70
7	Maison L'Essentielle – Fête des voisins	150.00	
	Maison L'Essentielle – Amélioration locative		1 500.00
8	Club Quad Les deux Phares - Activité	150.00	
9	Corps de cadets 3030 Gros-Morne -30 ^e Anniversaire	300.00	
10	AJHG – Club Badminton	200.00	
	AJHG - Matériel camp de jour		1 500.00
11	Fabrique ML – Récital de Noël	250.00	
	Fabrique ML – Amélioration locative		1 000.00
12	Ass. Chasse et Pêche Mont-Louis – Amélioration chalet		1 062.45
13	Sports et Loisirs Gros-Morne Inc. – Clôture terrain balle		1 200.00
	Total partie I et II	1 500.00	13 679.19
		15 179.19 \$	

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants d'Innergex.
Proposition adoptée

064-04-2019 SAUVETAGE NAUTIQUE – FRAIS DE FORMATION

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'est engagée dans un processus d'acquisition d'une embarcation de sauvetage nautique de type pneumatique ;

Considérant qu'une formation appropriée doit être offerte aux pompiers désireux de participer aux opérations de sauvetage nautique ;

Considérant que Sauvetage l'ARANÉA offre toute la formation requise et dispense des formations en région ;

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de 6

pompier volontaire à la «Formation en sauvetage nautique» dispensée par Sauvetage L'ARANÉA pour un montant approximatif de 8000 \$.

La formation se tiendra vers la fin juin – début juillet.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution à même les activités de fonctionnement incendie.

065-04-2019 SAUVETAGE NAUTIQUE – FRAIS DE REPRÉSENTATION POUR NÉGOCIATION DE L'ACHAT DE L'EMBARCATION

Considérant que la Municipalité a procédé à l'analyse de ses besoins en sauvetage nautique ;

Considérant que différentes options d'achats ont été envisagées ;

Considérant que le Comité d'analyse des besoins considère qu'il est plus avantageux pour la Municipalité de procéder par achat de gré à gré auprès d'un fournisseur en région à partir du devis élaboré par le comité;

Considérant que le fournisseur d'intérêt le plus près est situé à Rivière-du-Loup ;

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyé de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Mark Boucher soit nommé conseiller responsable des démarches d'acquisition d'une embarcation de sauvetage nautique et soit autorisé à effectuer 2 déplacements à Rivière-du-Loup dans le cadre de la négociation et de la préparation de l'embarcation.

L'offre finale devra être présentée au Conseil municipal pour acceptation.

Les frais sont remboursables selon la politique d'allocations de déplacements et d'hébergement en vigueur.
Proposition adoptée.

066-04-2019 ÉQUIPEMENT INCENDIES - ACHAT D'ENSEMBLE BUNKER ET CHAPEAUX

Considérant que le service incendie doit se porter acquéreur annuellement de différents équipements de sécurité personnel afin de renouveler l'équipement de sécurité sur plusieurs années et ainsi en répartir les coûts ;

Considérant que les soumissions suivantes ont été acceptées par le Service incendie :

3 ensembles bunker FLAME FIGHTER ARMOR AP	5 763,70 \$
10 Chapeaux avec visières rétractables	4 369,05 \$
Total :	10 132,75\$

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat des dits équipements auprès de L'ARSENAL (Équipement incendies CMP Mayer inc.) pour un montant total de 10 132,75 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution à même les activités de fonctionnement incendie.
Proposition adoptée.

067-04-2019 FORMATION ADMQ – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES : Conseil pour optimiser la gestion de vos projets

Considérant que l'ADMQ offre une formation à Matane le 15 mai 2019 intitulé : Les travaux d'infrastructures : conseils pour optimiser la gestion de vos projets ;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise l'inscription de la directrice générale à la formation *TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES : Conseil pour optimiser la gestion de vos projets* au coût de 316 \$ auprès de l'ADMQ.

Les frais sont remboursables selon la politique d'allocations de déplacements et d'hébergement en vigueur.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution à même les activités de fonctionnement au poste 02 13000 454 et 310.

**068-04-2019 PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MUNICIPAL:
DEMANDE DE PRIORISATION À LA CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS**

Considérant que la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis procède actuellement à la réalisation d'un plan directeur de développement touristique municipal ;

Considérant la volonté d'inclure la participation et l'acceptation de la population dans les démarches à venir ;

Considérant l'existence de la Corporation de développement de St-Maxime-du-Mont-Louis et que leur mandat cadre naturellement avec les objectifs de développement ;

Considérant que la gouvernance de la Corporation compte démocratiquement sur une représentation de toutes les sphères de la communauté ;

Considérant le projet de tyrolienne et de bâtiment d'accueil déjà amorcé et en phase introductive et prioritaire du plan de développement ;

Considérant que le dépôt du plan est prévu d'ici la fin du prochain trimestre et que la mise en application suivra dans l'année en cours ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Dany Bergeron
Appuyée de Stéphane Cleary,

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal invite la CDSMML à prioriser dans ses actions la réalisation du plan de développement en partenariat avec la Municipalité.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

069-04-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire